

Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020

Voeu présenté par Carine PETIT, Sinda MATMATI et les élu.es de la majorité municipale relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G.

Considérant que l'ouverture des enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs de téléphonie mobile est prévue le 29 septembre 2020 prochain par le Gouvernement ;

Considérant le très fort potentiel de débit (jusqu'à 10 Gbit/s) selon les premières études et considérant les impacts déjà connus en terme de santé suite au déploiement de la 4G ;

Considérant que le 14ème arrondissement depuis 2001 a adopté une position forte sur la limitation des ondes émises par les opérateurs lors d'une demande d'installation d'antenne ;

Considérant la Charte parisienne de la téléphonie ;

Considérant que plusieurs études* démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares nécessaires, d'une part, pour la fabrication et l'usage des équipements 5G, de nouveaux terminaux téléphoniques, d'une multitude d'objets connectés et de serveurs et, d'autre part, par les nouveaux usages induits par la démultiplication du trafic (dit « effet rebond ») ;

Considérant l'impact écologique, l'impact en terme de santé environnementale et de santé publique prévisibles de ce déploiement, la question doit être posée de la comptabilité ou non de ce déploiement avec les objectifs poursuivis par la Ville de Paris en terme de santé, de Plan Climat ;

Considérant que la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant avec la 4G – alors même que ces services sont loin d'être déployés sur l'ensemble du territoire national – entraînant un gaspillage immense de ressources ;

Considérant dans ces conditions que le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris, de la stratégie nationale bas-carbone de la France et avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 voulu par la ville de Paris ;

Considérant par ailleurs que l'ANSES affirme avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie, sa propre étude étant actuellement en cours ;

Considérant en outre que le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G présente un risque d'accaparement de nos données personnelles venant renforcer le pouvoir de prévision et de contrôle social des géants du numérique sur nos vies qui envisagent de nous vendre encore plus de publicité ou, autrement dit, pour faire encore plus de profits ;

Considérant que l'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique que ce soit lors des élections présidentielles et législatives ou au Parlement alors que la 5G pose un grave problème écologique et une vraie question sanitaire et de société ;

Considérant enfin que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et que Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, a indiqué publiquement que la Ville appliquera les mesures de ladite Convention ;

**Par exemple, la mission d'évaluation du Sénat sur l'empreinte environnementale du numérique 2020 ; rapport pour « une sobriété numérique » The Shift Project 2018*

Sur proposition de Carine Petit, Sinda Matmati et les élus de la majorité municipale, le Conseil d'Arrondissement du 14e demandent :

- Déclare le 14ème arrondissement comme territoire « hors 5G » le temps d'obtenir un moratoire et que les conclusions soient partagées via notamment une convention citoyenne à l'échelle métropolitaine ;

- que la Ville de Paris se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales ;

- que ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique, qui doit avoir lieu à l'échelle de Paris et de ses arrondissements, afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard des risques encourus ;

- que la révision de la charte parisienne de la téléphonie nécessaire pour le déploiement de la 5G à Paris soit engagée dès lors que les études nécessaires seront publiées et soumises au débat démocratique mentionné ci-dessus.